



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} août 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2023-095

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2023**

**BUDGET ANNEXE DE
VALORISATION DES EAUX
TRAITEES
EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION VETSSE**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi premier août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h07 (affaire n° 2023-093).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 juillet 2023.



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-095

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 19 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : de constater la reprise des restes à réaliser 2022 à hauteur de **329 850,00 €** en recettes d'investissement et de **323 399,99 €** en dépenses d'investissement ;

Article 2 : d'approuver le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre à **10 240,00 €** en section de fonctionnement et à **401 193,03 €** en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à **10 240,00 €** en section de fonctionnement et à **401 193,03 €** en section d'investissement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**BUDGET ANNEXE DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)**

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget supplémentaire (BS) du budget annexe de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2023.

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) par délibération du 5 avril 2016 (affaire n° 2016-052).

Accompagnée par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service public sous forme de concession (affaire n°2016-121).

Dans ce contexte, le conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (affaire n° 2017-062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (affaire n° 2017/143 du 05/12/2017) afin de supporter les dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris un arrêté n° 2018-181/SG/DRECV portant autorisation du projet de réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, au titre du Code de l'Environnement. Cependant, cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 mètres par rapport aux voies de circulation) mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique et rendant impossible le déploiement du projet.

Il n'y a donc pas eu d'opération sur le budget depuis 2018.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une grande qualité de l'eau.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique et de la Santé afin de faire évoluer la réglementation, cette dernière ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

Les épisodes de sécheresse survenus en France Métropolitaine ont questionné sur le bon usage et la juste répartition de la ressource en eau. Le gouvernement s'est engagé, au travers des 53 mesures du Plan Eau publié en mars 2023, à encourager les usages d'eaux non conventionnels, incluant la réutilisation des eaux usées.

Ainsi, des assouplissements réglementaires sont annoncés d'ici la fin de l'année 2023. Ces derniers pourraient permettre d'envisager le passage en phase opérationnelle. Au préalable la Ville devra effectuer une nouvelle demande d'autorisation préfectorale et relancer des procédures de consultation.

■ En section de fonctionnement

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif. Au budget supplémentaire, les mouvements concernent la reprise du résultat de fonctionnement de 2022 à hauteur de 10 240,00 €. Ce montant est affecté en dépenses aux chapitres 011 et 67 pour l'équilibre budgétaire. La section s'équilibre donc à 10 240,00 € après le budget supplémentaire.

■ En section d'investissement

Il n'y a pas eu d'inscriptions au budget primitif. Au budget supplémentaire, les mouvements concernent :

- la reprise des restes à réaliser en dépenses (323 399,99 €) et en recettes (329 850,00 €) ;
- la reprise de l'excédent d'investissement 2022 à hauteur de 71 343,03 € ;
- des inscriptions d'équilibre en dépenses d'équipement (chapitre 20) à hauteur de 77 793,04 € ;

Après BS, la section d'investissement s'équilibre ainsi à 401 193,03 €.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal est appelé :

- à constater la reprise des restes à réaliser de 2022 à hauteur de 329 850,00 € en recettes d'investissement et de 323 399,99 € en dépenses d'investissement ;
- à approuver le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement (restes à réaliser inclus) ;
- à arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 10 240,00 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

ANNEXE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**BUDGET ANNEXE VALORISATION DES EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION**

■ En section de fonctionnement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
002 – Résultat de fonctionnement reporté		10 240,00	10 240,00
TOTAL RECETTES	0,00	10 240,00	10 240,00

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES en euros		
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total Budget
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général		5 000,00	5 000,00
67 – Charges exceptionnelles		5 240,00	5 240,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	10 240,00	10 240,00
TOTAL DEPENSES	0,00	10 240,00	10 240,00

■ En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	RECETTES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
Opérations réelles				
13 – Subventions d'investissement		329 850,00		329 850,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	329 850,00		329 850,00
001 - Résultat d'investissement reporté			71 343,03	71 343,03
TOTAL RECETTES	0,00	329 850,00	71 343,03	401 193,03
			401 193,03	

(*) : RAR : restes à réaliser

Dépenses

CHAPITRES	DEPENSES en euros			
	Budget Primitif	Budget Supplémentaire		Total Budget
		RAR (*)	Propositions nouvelles	
<i>Opérations réelles</i>				
20 – Immobilisations incorporelles		323 399,99	77 793,04	401 193,03
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	0,00	323 399,99	77 793,04	401 193,03
TOTAL DEPENSES	0,00	323 399,99	77 793,04	401 193,03
<i>(*) : RAR : restes à réaliser</i>		401 193,03		

La section d'investissement s'équilibre à 401 193,03 € après budget supplémentaire.

Il est à noter que les subventions (chapitre 13) concernent les restes à réaliser de 2017 relatifs à la subvention d'équipement de la Ville (329 850,00 €).